

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge
127/11

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 30 MARS 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

OBJET : Plan Handi-Provence 2025

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Pour faire de l'inclusion des personnes en situation de handicap une grande cause départementale, le Département élabore et met en œuvre un plan d'accompagnement complet pour les personnes en situation de handicap. Outre les personnes en situation de handicap, qui intègre le droit au répit des aidants.

Ce plan sur sept ans propose des moyens concrets et adaptés à l'exercice des droits de la personne. Novateur, il est fondé sur l'idée que chaque personne en situation de handicap doit pouvoir disposer des moyens adaptés à la réalisation de son projet de vie.

Il s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : offrir aux personnes en situation de handicap un département accessible
- Axe 2 : accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet de vie
- Axe 3 : offrir un dispositif d'accueil adapté
- Axe 4 : développer le droit au répit sur tout le territoire

Axe 1 : Permettre l'accessibilité de l'ensemble des sites du département et des collèges, de manière concertée, en garantissant une équité géographique. Le Département s'engage à apporter un accompagnement personnalisé. Il octroie une aide aux communes afin qu'elles réalisent la mise aux normes des établissements recevant du public. Le Département se mobilise aussi pour un accompagnement en direction des professionnels de santé dans leur démarche d'accessibilité et d'accès aux soins en milieu rural.

L'accessibilité passe aussi par le partenariat et la mutualisation des moyens afin d'organiser des transports spécialisés.

Axe 2 : Le Département promeut le maintien du lien social et propose un accompagnement spécifique aux familles dans la prise en charge d'une personne en situation de handicap à domicile. Il facilite l'ouverture des droits afin de répondre aux demandes des familles et accélère le traitement

des demandes. Il développe le soutien scolaire aux enfants et accompagne les personnes dans leur cheminement vers l'emploi.

Le développement de la prévention, le dépistage précoce de certains troubles sont encouragés par des actions de sensibilisation.

Axe 3 : En favorisant l'habitat regroupé, le Département permet l'inclusion sociale en milieu ordinaire, de façon adaptée et accompagnée. Il est nécessaire d'offrir un parcours de vie choisi par la personne en situation de handicap.

Dans la même optique, la création de places adaptées et la diversification de l'offre d'hébergement (temporaire, accueil de jour, accueil séquentiel) doit permettre d'offrir un type d'accueil inclusif à la situation et à la volonté des personnes.

Axe 4 : Le Département développe le droit au répit des personnes aidantes. La lutte contre l'isolement des proches aidants est un enjeu essentiel sur l'ensemble du territoire. Le Département entend promouvoir, soutenir et diversifier les offres de répit en développant des actions spécifiques.

Ce rapport est un rapport de principe, qui à ce stade ne comporte pas d'incidence financière. Chaque action fera l'objet d'un rapport et d'un vote spécifiques.

Telle sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL